



RÉPUBLIQUE FRAN

MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 02/05/2025

Reçu en préfecture le 02/05/2025

Publié le

ID : 095-219500584-20250429-2025_12_02-AR

SLO

N° 2025-12

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

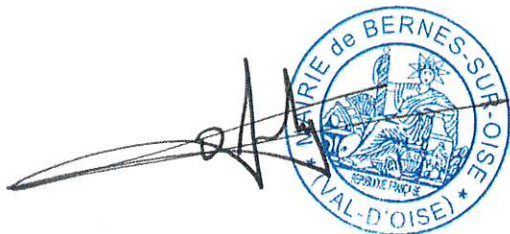
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention pour Stéphane LACOSTE, relative à la formation d'élue « La gestion de crise : Anticiper pour mieux communiquer » du 29 avril 2025, avec l'Union des Maires du Val d'Oise-38 rue de la Coutellerie-95300 PONTOISE, pour un montant de 245 €.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 29/04/2025

Le Maire,

Olivier ANTY



Date de diffusion: 02 mai 2025

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*